



Urgent! formulaire obligation alimentaire!!

Par **KOWIAK**, le **08/06/2009** à **11:52**

Bonjour,

J'ai reçu un formulaire d'obligation alimentaire du Conseil Général du Nord pour mon père!

Mes parents sont divorcés, mon père est alcoolique et n'a jamais versé de pension alimentaire pour moi.

Lorsqu'il est parti, j'ai déposé une main courante à la gendarmerie pour coups & blessures.

Il a été placé dans une maison de retraite car il a perdu la tête suite à son alcoolisme!

Je suis divorcée, élève seule ma fille et gagne 1326 euros/mois. Je ne gagne pas beaucoup mais j'ai épargné (livret et assurance vie pour la retraite)...

Dans le formulaire d'obligation alimentaire, il y a une partie où l'on doit indiquer son épargne!!

Peut-on me prélever mon épargne afin de payer la maison de retraite de mon père ou se base-t-on uniquement sur mes revenus??

Merci d'avance pour votre aide!